

Avis d'Appel d'Offres N° 08/2025
« Acquisition de consommables d'impression »

La Banque Nationale Agricole se propose de lancer un Appel d'Offres pour l'acquisition de consommables d'impression scindé en 04 lots distincts :

Lot	Désignation (consommables d'impression)
1	Photoconducteurs imprimantes Lexmark
2	Toners imprimantes Lexmark
3	Toner Lexmark
4	Photoconducteurs Photocopieurs

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres, doivent retirer le cahier des charges auprès de la B.N.A « Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Immeuble BNA sis à 14 Rue de Syrie, 10^{ème} étage, Tunis -1002 », et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le versement de la somme de 100,000 dinars dans le compte N° 953.2148.2148.03 (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis) et le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A – Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, au plus tard le **12/05/2025 à 11 H 00**, date et heure limites de réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention : "**A NE PAS OUVRIR- APPEL D'OFFRES N° 08/2025 « Acquisition de consommables d'impression »**"

Cette enveloppe devra contenir :

- ✘ Les pièces administratives énumérées au niveau de l'article 8 du cahier des charges
- ✘ Pour chaque lot, la caution provisoire est fixée comme suit :
 - Lot 1 : Mille dinars (1.000,000 DT).
 - Lot 2 : Trois mille dinars (3.000,000 DT).
 - Lot 3 : Cinq mille dinars (5.000,000 DT).
 - Lot 4 : Deux cent cinquante dinars (250,000 DT).
- ✘ Pour chaque lot, une enveloppe A : portant la mention " dossier technique" (Cf. article 8 du cahier des charges)
- ✘ Pour chaque lot, une enveloppe B : portant la mention "Dossier financier" (Cf. article 8 du cahier des charges)

Les petites et moyennes entreprises sont appelées à fournir, au niveau de leurs offres, une caution bancaire sous peine de rejet.

L'ouverture des plis se tiendra en séance non publique.

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.